

COMPTE RENDU DU COMITÉ DE QUARTIER DU 11 OCTOBRE 2019

LE FOUR COLLIBERTS SEGRAIS



TERRAINS SYNTHÉTIQUES DU PARC DES SPORTS DU SEGRAIS

Les travaux d'installation des terrains synthétiques ont pris fin à la rentrée pour laisser place à la nouvelle saison sportive. Les deux terrains synthétiques sont composés à 100 % de granulats en matière organique, du liège. Et présentent l'avantage d'être plus résistants face aux conditions climatiques qui conduisaient auparavant à la suspension des activités sportives, lors de fortes pluies par exemple. Leurs homologations pour la pratique du football et du rugby nous permettront d'assister à de nombreux matchs et tournois. Le coût de cette installation longtemps désirée par les clubs sportifs s'élève à 1300 000 €.

HALLE Ô DISCOUNT

A partir de février, un nouveau commerce s'installera dans les anciens locaux d'Intermarché. Une enseigne d'alimentation discount qui proposera la vente au détail de fruits et légumes, alimentation générale et tous produits distribués en grande et moyenne surface.

ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND

Les travaux d'aménagement de l'esplanade du nouveau lycée Emily Brontë ont débuté le 16 septembre dernier et devraient être achevés en décembre. La Ville de Lognes œuvre pour qu'elle soit à la fois fonctionnelle et agréablement intégrée dans le paysage. C'est une esplanade minérale et arborée de pins qui verra le jour, avec pour objectif d'être un véritable espace de rencontre et une entrée accueillante pour les élèves, les enseignants et le personnel. De plus, l'installation d'un éclairage récréatif et la mise en lumière du viaduc apportera davantage de sécurité et de visibilité aux riverains. Le coût des travaux s'élève à 1150 000 € avec une participation d'EPAMarne à hauteur de 500 000 €.



MAISON DE SANTÉ

Lognes est zone d'intervention prioritaire selon l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il y a en effet un manque criant de médecins et de certaines professions médicales dans notre commune.

Avec le soutien de la Communauté d'agglomération, la Ville a pris contact avec des professionnels de santé et a créé les conditions pour que se constitue une équipe médicale. Des locaux ont été trouvés et un partenariat a été établi avec le bailleur Marne et Chantier Habitat. Dans quelques semaines, la maison médicale ouvrira donc ses portes dans le quartier du village, avec un ostéopathe et une pédicure podologue qui exerçaient déjà à Lognes, et un infirmier ainsi que deux à trois généralistes qui n'exerçaient pas encore à Lognes. Une réflexion est également en cours sur l'ouverture d'une permanence de soins ambulatoires, qui offrirait un service de « minis-urgences » tous les jours de 20h à minuit et le dimanche.



Vos questions et remarques

Les habitants présents lors de la réunion se sont principalement exprimés sur l'aménagement et le cadre de vie ; voici quelques-uns des sujets évoqués..

COMPOST

Installés en 2018 sur l'espace vert clôturé situé devant le groupe scolaire du Segrais (Cours George Gershwin), les composteurs sont, depuis, victimes de leurs succès. La mairie envisage donc de renouveler cette opération dans d'autres quartiers de la ville. Il faut cependant qu'elle soit portée par des habitants motivés et soucieux de leur environnement. Toutes les personnes intéressées peuvent se manifester pour animer cette action dans le cadre du budget participatif.

INFO DÉCHETTERIES

Les dépôts sauvages sont devenus un problème récurrent. Depuis la création de l'application « Ville de Lognes », il est dorénavant plus simple pour les habitants de signaler un dépôt. Mais cela ne les fait pas disparaître pour autant. Il est donc du devoir de tout citoyen de respecter le domaine public et l'ensemble des habitants, en se rendant en déchetterie afin d'y déposer ces déchets. Pour rappel, les auteurs de ces dépôts sauvages encourent une peine de 1500 €, pouvant aller jusqu'à 3000 €

d'amende en cas de récidive. Une amende qui devrait encourager les habitués du fait à se rendre à la déchetterie gratuite la plus proche. Liste des déchets acceptés : <http://www.sietrem.fr/Dechetteries/liste-des-dechets-acceptes-en-dechetteries.html>

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h-13h30	13h-17h	9h-17h
Mardi, jeudi & vendredi	13h-17h	9h-13h30	
Samedi	9h-12h / 13h-17h		
Dimanche	9h-13h		9h-13h

VIDÉO-VERBALISATION

Le stationnement en double file, boulevard Camille Saint Saëns, est systématique. Ce type d'infraction peut être verbalisé dans l'ensemble de Lognes et prochainement l'utilisation de la vidéo-verbalisation facilitera le travail de la Police municipale. La mairie est en attente de l'autorisation de la Préfète pour procéder à ce type de verbalisation. Ainsi, les conducteurs cédant régulièrement à la tentation de petites

infractions devront donc apprendre à adapter leur comportement au volant pour le bien et la sécurité de tous.

ESPACES VERTS

La ville de Lognes s'est engagée à préserver les espaces boisés et paysagers, qui représentent environ 20 % de son territoire. Ils correspondent aux zones naturelles, où le Plan Local d'Urbanisme interdit toute construction nouvelle à l'exception de celles nécessaires à la gestion ou à l'entretien de ces espaces. De plus, la dernière modification du PLU impose, selon les zones, que 20 à 40 % des terrains soient plantés ou engazonnés afin de limiter les îlots de chaleur et favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

TABLES POUR PRATIQUER DU TENNIS DE TABLE

L'installation de tables de ping pong est une demande qui est revenue à plusieurs reprises lors de cette dernière session des réunions de quartier. Elle pourra être étudiée dans le cadre du prochain budget participatif.

ÉVÉNEMENT

Du 13 au 15 décembre 2019
MARCHÉ COLLABORATIF DE NOËL

Les ateliers citoyens ont permis aux habitants de faire émerger des projets qu'ils souhaitent voir se développer à Lognes, le marché collaboratif est l'un d'entre eux. Il se tiendra à l'Hôtel de ville et sur l'Esplanade des Droits de l'Homme du 13 au 15 décembre.

